

DÉROGATIONS MINEURES
N^{OS} 796, 797, 799, 800, 801 et 802

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance régulière qui se tiendra le 5 juin 2007, à 20 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures au règlement de zonage 1047 de l'ancienne Ville de Pierrefonds ainsi qu'au règlement de zonage 93-555 de l'ancienne Ville de Roxboro pour les immeubles suivants :

<u>Études</u>	<u>Lieux de dérogation</u>	<u>Nature</u>
796	67, 3 ^e Avenue Sud, Roxboro Lot 1 388 102	Permettre en zone résidentielle H-16 que la cour latérale, du côté ouest, soit de 1,5 m au lieu du 2 m requis, tel qu'indiqué sur le certificat de localisation portant le numéro 12924 et la minute 15684 de l'arpenteur géomètre Marcel Turcotte.
797	4535, rue Foster Lot 1 348 394	Permettre en zone résidentielle RA une cour latérale, du côté sud-est, de 1,94 m au lieu du 2 m requis, tel qu'indiqué sur le certificat de localisation portant le numéro 7387 et la minute 16717 de l'arpenteur géomètre Alexandre Cusson.
799	20, 9 ^e Avenue, Roxboro Lot 1 389 995	Permettre en zone résidentielle H-116 : <ul style="list-style-type: none">• que la cour latérale, du côté est, soit de 0,75 m au lieu du 2 m requis et• que la cour arrière, du côté sud, soit de 6,4 m au lieu du 7,6 m requis; tel qu'indiqué sur le certificat de localisation portant le numéro 13186 et la minute 15969 de l'arpenteur géomètre Marcel Turcotte.
800	4513, boulevard Des Sources, Roxboro Lot 1 390 301	Permettre en zone commerciale C-84 , quatre (4) cases de stationnement au lieu des 11 cases requises tel qu'illustré sur le plan soumis par Eddi Abi Nader, en date du 13 décembre 2006.
801	933, chemin de la Rive-Boisée Lots 1 841 976 et 1 370 522	Permettre en zone résidentielle RA une cour latérale de 1,33 m, du côté sud-est, au lieu du 2 m requis, tel qu'indiqué sur le certificat de localisation portant le numéro 31176 et la minute 15499 de l'arpenteur géomètre Éric Denicourt.
802	17532, rue des Rivières Lot 1 347 680	Permettre en zone résidentielle RA-6 : <ul style="list-style-type: none">• que la remise existante soit à 0,07 m de la ligne de lot, du côté ouest, au lieu du 0,30 m requis;• que cette même remise ait une hauteur de 4,65 m au lieu du 4,50 m requis; tel qu'indiqué sur le certificat de localisation portant le numéro 31156 et la minute 15441 de l'arpenteur géomètre Éric Denicourt.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour du mois de mai de l'an 2007.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement